



| | |
|-------------------|---------------|
| Numéro de l'acte | 2021-56-FINFM |
| Nature de l'acte | Délibération |
| Matière de l'acte | 7.1.2 |

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

QUESTION N° 2021-56

POLE RESSOURCES : FINANCES – MARCHES PUBLICS
Compte Administratif Ville – Exercice 2020

RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY
Conseiller Délégué aux finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget prévisionnel adopté le 29 juillet 2020
Vu les décisions modificatives adoptées les
Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Comptable public,

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif de l'exercice 2020 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

| VILLE 2020 | Fonctionnement | Investissement | Ensemble |
|------------------------|-----------------|------------------|------------------|
| Total dépenses | 9 872 316,54 € | 3 566 411,86 € | 13 438 728,40 € |
| Total recettes | 11 998 368,16 € | 7 553 115,73 € | 19 551 483,89 € |
| Résultat de l'exercice | 2 126 051,62 € | 3 986 703,87 € | 6 112 755,49 € |
| Résultat N-1 | 1 717 347,70 € | - 3 584 592,94 € | - 1 867 245,24 € |
| Résultat cumulés | 3 843 399,32 € | 402 110,93 € | 4 245 510,25 € |

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Joël DUQUENOY, Conseiller Délégué aux Finances du Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur ROUSSEL, Maire, après s'être fait présenter le Budget 2020, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- De voter le compte administratif de l'exercice 2020 de la Ville, dont les écritures sont conformes au compte de gestion du Receveur municipal pour le même exercice.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES
Le 14 avril 2021

Benoît ROUSSEL,
Maire de la ville d'Arques





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021**

Affiché le 16 avril 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Treize Avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le sept avril 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 23 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Manuella CAPELLE

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Ludovic LELEU ayant donné pouvoir à Chloé KOCLEGA

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Madame Cécile CARON est nommée secrétaire de séance.